

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/03/2010

Réception par le Prefet : 12/03/2010

Publication : 19/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 12 mars 2010

CP 2010-4-4-8

MISE A DISPOSITION DE BUREAUX AU PROFIT DE L'ADIL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-1-7 du Conseil Général du 10 décembre 2009 relative aux moyens des services de l'administration générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE la résiliation de la convention conclue avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL) en date du 7 janvier 2004 pour l'occupation des locaux situés 1 rue Schlumberger à COLMAR ;
- APPROUVE la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'immeuble 31 Avenue Clemenceau au profit de l'ADIL moyennant un loyer annuel de 23 232 € ;
- AUTORISE la signature d'une convention à cet effet, dont le projet est annexé au rapport ;
- PRECISE que la recette de loyer correspondante sera recouvrée au chapitre 75, nature 752, fonction 0202 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions